

FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE VB1/B1V-B2/B2V-B2V ESSAIS BR-BC (NF C18 510)

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION



21 H
sur 3 jours



10 jusqu'à
salariés



PUBLIC
salariés du secteur
de l'industrie, bâtiment,
commerce et services



PRÉ REQUIS
Avoir une formation et une
expérience appropriée en
électricité adaptées aux
opérations qui lui sont confiées

OBJECTIFS

- Connaître les dangers de l'électricité.
- Savoir analyser le risque électrique et s'en protéger.
- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT.

TRAVAILLEURS CONCERNÉS

Toute personne chargée d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages, essais, mesures ou autres opérations sur des installations en BT

ÉVALUATION

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'une attestation de formation
Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation théorique et pratique favorable obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un avis. Seul l'employeur pourra l'habiliter

CONTENU THÉORIQUE ET PRATIQUE

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- ✓ Présentation et évolution de la réglementation en électricité.
- ✓ Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- ✓ Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- ✓ Mise en sécurité d'un circuit : Prescriptions de sécurité associées aux zones de travail.
- ✓ Équipements de protection collective/individuelle.
- ✓ Matériels électriques.
- ✓ Documents applicables lors de travaux.
- ✓ Mesures de prévention lors de travaux.
- ✓ Étapes et documents applicables lors d'une consignation.
- ✓ Rôle, instruction, échanges d'informations entre le chargé d'intervention générale et le chargé d'exploitation électrique, entre le chargé de consignation et le chargé d'exploitation électrique.
- ✓ Documents applicables lors d'une intervention.
- ✓ Application sur une installation type et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant.

Nota : • Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans